

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2017/n° 56/8.3/15.06/27

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 01-06-2017  
Date de l'affichage : 08-06-2015

**OBJET :**

**RETROCESSION LOTISSEMENT  
MAGUELONE  
PARTIES COMMUNES**

**- Rapporteur : P. VAN DER LINDE**

**SEANCE DU 15 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,  
Le QUINZE JUIN à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :** Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

G. TRAUJLET à J. SOLEYROL

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

C. BERTINI à S. ROUS

**Absents :** O. BERTRAND, N. THEODOSE, A. JACINTO.

**Secrétaire de séance :** A. FOUREL

L'Association Libre du lotissement Maguelonne (Rue de Bérénice), représentée par sa présidente Céline SIMIL, a sollicité, par courrier reçu le 27/04/2017, la rétrocession à titre gratuit dans le domaine public communal des parties communes de ce lotissement.

Ces parties communes cadastrées section AP n°561 pour une contenance de 626 m<sup>2</sup>, représentent :

- L'impasse du Jardin de Bérénice pour 420 m<sup>2</sup>
- Les aires publiques de stationnement pour 80 m<sup>2</sup>
- Trottoir pour 77 m<sup>2</sup>
- Fossé de rétention (Noue) pour 49 m<sup>2</sup>

Il est précisé qu'un poste de refoulement (imposé par le service Hydraulique de la CCTC), est implanté sur cette parcelle et nécessite une alimentation électrique. Ce poste a obtenu lors de la réalisation des équipements du lotissement la conformité des services de la CC Terre de Camargue qui va intégrer cet équipement dans sa gestion (alimentation électrique, fonctionnement et entretien) dès l'acceptation de rétrocession de la part de la commune.

Après un état des lieux réalisé par les services techniques municipaux sur site, l'ensemble des équipements et espaces communs présentent un aspect tout à fait conforme.

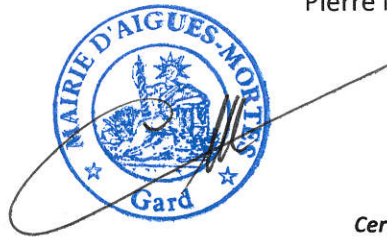
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'intégration de la parcelle AP 561 du Lotissement Maguelone destinée à être intégrée dans la voirie communale selon acte notarié.
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires en vue de cette rétrocession
- de désigner la SCP Lauret-Avezou, notaires de la commune.

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,  
Pierre Maumejean



***Certifié exécutoire compte tenu des :***

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017
- date d'affichage : 19-06-2017